



La famille Pizzorno-Devalle envisage de céder le contrôle de Pizzorno Environnement au groupe Paprec, tout en restant un partenaire engagé à ses côtés

Draguignan, Paris, le 19 janvier 2026 – La famille Pizzorno-Devalle envisage d'exercer la première promesse d'achat sur les actions Pizzorno Environnement (ISIN : FR0010214064, mnémonique GPE), que lui a consentie le groupe Paprec dans le cadre du pacte d'actionnaires concertant conclu en novembre 2021, tout en restant un actionnaire de référence.

En cas d'exercice de cette promesse et de réalisation de la cession en résultant, la famille Pizzorno-Devalle céderait 30,64 % du capital de Pizzorno Environnement au groupe Paprec, à un prix de 62,50¹ euros par action, et le groupe Paprec viendrait à détenir, 50,64 % du capital et 50,02% des droits de vote de Pizzorno Environnement, tandis que la famille Pizzorno-Devalle conserverait 21,18% du capital et 30% des droits de vote², devenant le second actionnaire de Pizzorno Environnement. La famille Pizzorno-Devalle resterait présente au cœur de ce nouveau projet.

L'exercice de la promesse et la conclusion de l'accord de cession définitif interviendraient après information et consultation du comité social et économique de Pizzorno Environnement, la réalisation de la cession demeurant soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence.

Dans ce cadre, la famille Pizzorno-Devalle et le groupe Paprec ont décidé de maintenir le principe du partenariat qui les lie depuis 2021. Aussi, dans l'hypothèse où la promesse serait exercée et la cession réalisée conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, elles ont prévu de continuer à agir de concert et de modifier le pacte existant pour refléter la détention majoritaire du groupe Paprec. Les principales modifications ainsi apportées au pacte existant seraient les suivantes :

- le conseil d'administration de Pizzorno Environnement serait composé de : six membres proposés par le groupe Paprec, représentant la majorité des membres du conseil d'administration, de 2 membres proposés par la famille Pizzorno-Devalle, qui bénéficierait de certains droits de véto relatifs à la protection de ses intérêts d'actionnaire de référence (sous réserve de la détention d'au moins 7,5 % du capital ou des droits de vote), ainsi que du nombre minimum d'administrateurs indépendants et d'administrateur(s) représentant les salariés requis par la réglementation ;
- la famille Pizzorno-Devalle resterait pleinement engagée dans la direction générale du groupe Pizzorno Environnement aux côtés du groupe Paprec : Mme Magali Devalle prendrait les fonctions de vice-présidente du conseil d'administration, et M. Frédéric Devalle conserverait celles de

¹ Ce prix résulte de l'application de la formule de prix prévue par la promesse : 7x une moyenne d'EBITDA, diminué de la dette financière nette consolidée déterminée selon certaines modalités, la valeur retenue pour 100% du capital de Pizzorno Environnement ne pouvant être ni inférieure à 125 millions d'euros, ni supérieure à 250 millions d'euros, soit 62,50 euros par action sur la base d'un capital composé de 4.000.000 actions.

² Sur la base d'un nombre total d'actions au 16 janvier 2026 de 4.000.000 d'actions représentant 6.874.564 droits de vote théoriques réduits à 5.648.947 droits de vote, après prise en compte de la caducité des 1.225.617 droits de vote double résultant de la cession des actions par la famille Pizzorno-Devalle.

directeur général (tant que la famille Pizzorno-Devalle détiendrait au moins 7,5% du capital ou des droits de vote) ; un directeur général délégué serait nommé sur proposition de Paprec ; certaines décisions importantes ne pourraient être prises qu'avec l'accord du groupe Paprec ;

- le groupe Pizzorno Environnement resterait une entité autonome et Paprec s'engagerait à utiliser Pizzorno Environnement comme plateforme de développement du nouveau groupe dans la zone d'activité historique de Pizzorno Environnement ;
- le groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle bénéficieraient d'un droit de préemption réciproque ; en outre, la famille Pizzorno-Devalle continuerait de disposer de la faculté de céder le solde de sa participation, au groupe Paprec, à un prix résultant de la même formule de prix que celle prévue actuellement³, mais pour une durée étendue jusqu'au 12 novembre 2036 (et en une ou deux fois) ;
- la politique de dividendes serait la suivante : (i) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, aucune distribution de dividendes (hors l'acompte déjà versé), (ii) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2026, le versement d'un montant de dividendes, réserves, prime ou autres de 5M€ et (iii) au titre des exercices ultérieurs, le versement d'un montant de dividende fixé par référence au niveau de résultat distribuable, dans la limite d'un plafond annuel de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, avec l'accord de la famille Pizzorno-Devalle, M. Mathieu Petithuguenin assurerait la présidence du Conseil d'administration de Pizzorno Environnement à compter de la réalisation de la cession.

En cas d'exercice de la promesse et de réalisation de la cession conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, le groupe Paprec déposerait auprès de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'offre publique d'achat simplifiée, à caractère obligatoire, visant les actions Pizzorno Environnement⁴, au prix de 62,50 euros par action. Le groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle agissant de concert n'ont pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire concernant Pizzorno Environnement à l'issue de l'offre.

Sur la base du dernier cours de clôture de l'action au 16 janvier 2026, le prix de l'offre à 62,50 euros par actions représente une prime d'environ 12%, 10% et 8% respectivement par rapport au dernier cours coté de 56,00 euros, à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 20 derniers jours de bourse de 56,88 euros, et à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse de 57,93 euros.

En cas d'exercice de la promesse à l'issue du processus d'information consultation du comité social et économique de Pizzorno Environnement, la réalisation de la cession est envisagée pour le courant du deuxième trimestre 2026, après obtention de l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence. Le dépôt du projet d'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers devrait se faire peu de temps après.

³Même formule de prix que ci-dessus, étant entendu que si la promesse est exercée après le 12 novembre 2033, le prix par action serait fixé forfaitairement à 37,50 euros.

⁴A l'exception de celles détenues par la famille Pizzorno-Devalle, et le groupe Paprec.

Une offre accueillie favorablement à l'unanimité du Conseil d'administration de Pizzorno Environnement.

Le 16 janvier 2026, le Conseil d'Administration Pizzorno Environnement a accueilli favorablement à l'unanimité la transaction proposée, sans préjudice de l'avis motivé qu'il émettra à la suite de l'examen du rapport rendu par l'expert indépendant, en cas de dépôt de l'offre.

Dans le contexte de l'offre, le Conseil d'Administration a constitué un comité ad-hoc composé des trois administrateurs suivants dont deux indépendants : M. Frédéric Devalle, M. Reynald Gorini (administrateur indépendant) et Mme Maria Chatti-Gautier (administratrice indépendante). La mission de ce comité ad-hoc est de faire une proposition concernant la nomination de l'expert indépendant, de suivre et de faciliter les travaux de l'expert indépendant, ainsi que de préparer un avis motivé sur les conditions de l'offre et ses conséquences sur Pizzorno Environnement, ses actionnaires et ses employées. L'expert indépendant sera nommé prochainement par le Conseil d'Administration de Pizzorno Environnement dans les conditions fixées par la réglementation.

Magali Devalle, Présidente du Conseil d'administration de Pizzorno Environnement « *Avec ce projet, nous franchirions une nouvelle étape dans la mise en œuvre de notre partenariat avec le groupe Paprec. Il traduirait les relations de confiance que notre famille, en ce compris mes enfants, la troisième génération à la direction, a établies avec la famille Petithuguenin. Nous nous réjouissons de la possibilité de participer ainsi à la poursuite du développement de Pizzorno Environnement aux côtés du groupe Paprec. »*

Mathieu Petithuguenin, Président Directeur général de Paprec « *Nous sommes ravis de ce projet qui nous permettrait d'accueillir Pizzorno Environnement au sein du groupe Paprec, en nous rapprochant de la famille Pizzorno-Devalle qui a formidablement bien développé son activité et qui demeurerait pleinement engagée à nos côtés, pour poursuivre la belle trajectoire du groupe Pizzorno Environnement. »*

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente d'actions Pizzorno Environnement, dans un quelconque pays, y compris en France, ni ne peut être interprété comme telles. Il n'existe aucune certitude quant au dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée, ni quant à son ouverture. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions légales ou réglementaires dans certains pays. Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, en tout ou partie à des personnes aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle diffusion serait illégale ou soumise à des restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat d'un titre quelconque, ni ne peuvent être interprétées comme telles. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.

A propos de Pizzorno Environnement

Acteur de l'économie circulaire, PIZZORNO Environnement est une entreprise familiale qui accompagne la transition écologique des territoires. Son expertise se fonde sur la maîtrise de l'ensemble des métiers du déchet, de la propriété à la collecte, du tri à la valorisation jusqu'au traitement. Le Groupe emploie près de 2 500 personnes. Euronext Paris – Compartiment C - ISIN : FR0010214064 - Mnémonique : GPE - Bloomberg : GPE.FP - Reuters : GPE.PA www.pizzorno.com

A propos de Paprec

Fondé en 1994 par la famille Petithuguenin, Paprec est en France le leader du recyclage et un des grands acteurs européens de la gestion des déchets et de la production d'énergies vertes. Le groupe compte 18 000 salariés sur 400 sites dans dix pays. Son chiffre d'affaires 2024 est de 3 milliards d'euros. Depuis sa création, le groupe a investi 3,5 milliards d'euros dans ses usines et outils technologiques. Ses activités permettent d'éviter chaque année l'émission de 9,8 millions de tonnes de CO₂.